

Le conseil municipal a été installé le 27 mai et peut se mettre au travail. J'en profite pour remercier les électrices et les électeurs qui m'ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat. Un mandat qui a débuté de manière complètement inédite, voire dramatique.

Pendant la période de confinement, les anciens élus ont poursuivi leur fonction. Toutes et tous ont été disponibles à tout moment pour assurer la continuité du service public communal.

Le personnel a, quant à lui, fait preuve de dévouement, de solidarité et d'un grand professionnalisme afin de poursuivre, dans des conditions souvent difficiles, le fonctionnement de tous les services. Je leur adresse toutes mes félicitations, toute ma considération pour le travail effectué et leur engagement au service de la collectivité.

La mandature débute dans une situation complexe. Aux enjeux financiers et climatiques s'est ajoutée une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Il va falloir nous adapter à cette situation nouvelle, et sûrement mettre en œuvre des moyens nouveaux pour venir en aide à nos populations. Nous n'avons guère de vision à long terme mais le service public communal restera en première ligne pour soutenir nos concitoyens. Voilà le défi auquel nous nous attaquons.

Pierre Allard, maire

Maisons fleuries

Pas de concours mais des photos



Le concours communal des maisons fleuries n'aura pas lieu cette année. Face à la situation sanitaire, les organisateurs, Ville et Amis des fleurs, ont dû renoncer mais proposent aux amoureux des jardins, des balcons fleuris et des potagers de mettre en valeur leur travail sous forme photographique. Ces derniers sont invités à prendre une ou deux photos numériques, l'une représentant une vue d'ensemble de leur jardin, parterre..., l'autre représentant une plante, un arbre, une fleur, un détail de leurs réalisations. Les photos doivent être envoyées entre le 15 juin et le 31 juillet à l'adresse : communication@saint-junien.fr (*)

Les personnes qui ne pourraient faire elles-mêmes une photo numérique peuvent faire appel à l'association Les Amis des fleurs qui se chargera de faire passer un photographe. Il suffit de contacter le président de l'association, Alain Lebègue au 06 87 58 26 29.

Cette animation est ouverte à tout le monde, habitués du concours ou non, et conduira à l'organisation d'une exposition. Tous les participants seront récompensés.

*Les photos devront être accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du participant.

Patrimoine

Un peu d'air pour la collégiale



Construit il y a près de 200 ans, le hangar situé à l'emplacement de l'ancien cloître adossé à la façade nord de la collégiale a été démolie fin mai. L'opération est la première étape du réaménagement de cet espace jusque-là fermé au public. L'objectif est multiple. Il s'agit d'une part de dégager la partie nord du monument afin d'y ouvrir une circulation piétonne qui reliera directement la place Deffuas à la rue Etienne-Maleu, d'autre part de mettre en valeur les vestiges du cloître dont il reste notamment un pilier. C'est une nouvelle proposition historique qui s'ouvre aux touristes et aux Saint-Juniauds et qui pourrait participer à la redynamisation du centre-ville. Avant l'aménagement définitif qui reste pour l'heure au stade de la réflexion, des fouilles archéologiques permettront de faire parler ce lieu, témoin de la longue histoire de la cité.

La collégiale elle-même va tirer profit de cette démolition qui lui offre une nouvelle respiration. Le hangar couvrait la circulation de l'air, sa maçonnerie et sa toiture, imbriquée pour partie dans le mur de l'édifice religieux, entraînaient une humidité constante dans l'église, fragilisant la structure du mur nord.

Les archéologues vont pouvoir prendre possession des lieux même si l'on ne sait pas quand pourront commencer les fouilles. Il faudra ensuite que la municipalité, en accord avec les recommandations des monuments historiques, affine son projet qui relève à la fois du patrimoine, de la culture et de l'aménagement urbain. Plusieurs années seront nécessaires pour aboutir mais le premier pas est aujourd'hui franchi.

La commune a investi 70 000€ dans la démolition.

Maisons de quartiers Masques solidaires

Les Maisons de quartiers reprennent leurs activités. Parmi elles, un atelier destiné à fabriquer des masques de protection a été mis en place le 12 mai à la Maison de quartier de Fayolas. Marie-Jo, Marie-Claude, Marie-Line, Déborah, Martine, Béatrice, Marie-Louise, Renée, participantes habituelles de l'atelier couture, bénévoles de l'aide aux devoirs ou de l'association Couture Loisir, se sont retrouvées les mardis et mercredis après-midi pour fabriquer des masques en tissu. Plusieurs centaines ont été réalisées et



distribuées aux habitants des quartiers, aux enfants qui fréquentent les Maisons de quartiers, à l'épicerie solidaire. Bravo et merci à toutes.

Le P'tit DONJOUR

L'hôpital après le covid pages 2 et 3

Lettre municipale de Saint-Junien - juin 2020 - n°197

Et demain ?

Avec le déconfinement, la vie reprend peu à peu son cours. Le Conseil municipal a pu être officiellement installé, les services municipaux comme la plupart des services publics retrouvent une activité presque normale. D'autres attendent, au fil des décisions ministérielles, de savoir ce que seront leurs lendemains.

La situation évolue en permanence. Certaines informations contenues dans ce numéro du P'tit Bonjour ne seront donc peut-être plus valides au moment où elles seront lues. C'est pourquoi, il est conseillé de consulter les différents supports de communication de la Ville (site internet, Facebook, panneaux lumineux...) pour être informé au jour le jour de l'évolution des événements.

Le Conseil municipal est installé

Pierre Allard réélu maire

Elu le 15 mars, le Conseil municipal a été officiellement installé mercredi 27 mai. Pierre Allard a été réélu maire de la commune. Séance peu ordinaire du Conseil municipal qui a pu se réunir pour la première fois deux mois après son élection dans des conditions inhabituelles. Epidémie oblige, les élus ont dû respecter les contraintes sanitaires. La réunion s'est tenue à huis clos partiel (la presse était présente) à la salle des fêtes dont les dimensions permettaient de respecter la distance requise entre les participants. Gel hydroalcoolique et masques étaient à disposition. Il s'agissait pour les 33 élus de se mettre en ordre de marche pour les 6 années à venir. Pierre Allard a été élu maire de la ville avec 27 voix contre 6 accordées à Yoann Balestrat. L'assemblée a ensuite élu neuf adjoints et désigné onze conseillers délégués. A l'issue du vote, Pierre Allard a



remercié les électeurs pour leur confiance renouvelée puis l'ancienne équipe pour le travail accompli lors du dernier mandat, y compris durant la période de confinement où, aux côtés des agents municipaux, elle a continué à œuvrer pour le service public. Dans la période qui s'ouvre « aux enjeux financiers et climatiques, s'ajoute l'enjeu sanitaire, a déclaré le maire. Le mandat va être com-

plexe mais enthousiasmant ». Pour sa part Yoann Balestrat a indiqué : « Nous ne serons pas une force d'opposition mais une force de proposition. Le respect sera notre maître mot, au service de nos concitoyens et de notre ville ». Le Magazine municipal "Bonjour" qui exceptionnellement paraîtra début septembre, fera une présentation plus complète du Conseil municipal.

SOMMAIRE

Le Liberbus a repris la route

Sur la trace du cloître de la collégiale

La médiathèque retrouve ses lecteurs

Les adjoints

Hervé Beaudet, finances, affaires générales et communication.

Joëlle Pichon, affaires scolaires.

Thierry Granet, politique événementielle, identité patrimoniale et devoir de mémoire.

Eliane Croci, travaux, bâtiments et aménagement durable.

Bernard Beaubreuil, politique de la ville et cohésion sociale.

Julia Sebbah, petite enfance.

Philippe Gandois, sport pour tous, loisirs et tourisme.

Esther Raso-Fenosoa, urbanisme et politique environnementale.

Lucien Coindeau, action culturelle.

Les conseillers délégués

Didier Lekiefs, communication municipale.

Noël Laurencier, conseil municipal d'enfants et rucher municipal.

Clément Ladune, devoir de mémoire, relations avec les associations et les anciens combattants, conseil municipal d'enfants et archives municipales.

Claude Balestrat, pistes cyclables, aménagement des bords de Vienne/Glane et potager communal.

Bernadette Desroches, lien intergénérationnel, convention territoriale globale et contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Laurence Chazelas, centre social, maisons de quartiers et parentalité.

Didier Roy, associations sportives.

Mireille Chabaud, taxe locale sur la publicité extérieure, règlement de publicité et cimetière.

Laure Murat, contrat territoire lecture et université populaire.

Alex Gerbaud, développement durable.

Christophe Wacheux, Centre communal d'action sociale.

Le Liberbus circule



Le Liberbus a repris ses activités le 27 mai. A l'arrêt depuis le début du confinement, le service de transport destiné aux plus de 65 ans, aux personnes handicapées autonomes ou en situation de handicap temporaire, se déplace à nouveau sur le territoire de la commune.

Afin de respecter la distanciation physique, seules deux personnes peuvent être véhiculées en même temps. Du gel hydro alcoolique et des lingettes sont à disposition pour garantir la sécurité sanitaire.

Le Liberbus circule donc à nouveau le lundi et le vendredi de 13h45 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00. Pour l'utiliser, il faut une carte de transport délivrée par le Centre communal d'action sociale, situé au premier étage du centre administratif (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile) et réserver sa place, au moins la veille du voyage, auprès de Pouce Travail au 05 55 02 03 16.

La carte de transport est valable pour dix trajets, sans limite de validité. Le prix du voyage est de 2 euros.

Après deux mois de fermeture

La médiathèque tourne la page

Après deux mois de fermeture, la médiathèque de Saint-Junien a rouvert ses portes le 12 mai. Un soulagement pour les plus de 2 000 lecteurs abonnés qui attendaient avec impatience le moment de se replonger dans les collections de livres, revues, CD, DVD.

Les conditions d'ouverture restent toutefois restrictives afin de respecter les mesures barrières contre le covid 19. Il n'est ainsi pas possible de déambuler dans les rayonnages et des dispositifs particuliers sont en place pour le retour ou l'emprunt des documents. Le retour des documents se fait dans le sas de la salle Laurentine-Teillet, aux heures d'ouverture de la médiathèque. Les ouvrages sont alors mis en quarantaine et désinfectés. Aucun retard n'est soumis à pénalité.

L'emprunt des documents se fait exclusivement par réservation et nécessite une semaine de traitement avant le retrait. Les réservations sont possibles par courriel : mediathequecovid@gmail.com ; par téléphone au 05 55 02 17 17 les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 ; sur place si les deux premières solutions ne sont pas possibles. Pour connaître la disponibilité des documents et faire son choix, il est conseillé de consulter le catalogue en ligne sur saint-junien.fr. Le retrait des documents se fait aux banques de prêt des sections enfants et adultes.

Horaires d'ouverture au public

Sections Adultes et Jeunesse : mardi de 14h00 à 19h00 ; mercredi et samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00.

Section Jeunesse (période scolaire) : mardi et jeudi, ouverture à 16h30.

L'hôpital après le covid

Après le pic pandémique qui a mobilisé ses personnels et ses moyens techniques, le centre hospitalier reprend une activité médicale presque normale. Un point sur sa situation a été fait, le 19 mai, devant la presse.



Le centre hospitalier de Saint-Junien a traversé l'épreuve de la pandémie sans difficulté. A l'heure du déconfinement, il s'est mis en ordre de marche pour répondre à ce que son directeur délégué David Jourdan qualifie « d'enjeu de santé publique », à savoir la prise en charge des patients qui par crainte ou pour ne pas déranger, ne se sont pas faits suivre durant deux mois et dont la santé a pu se dégrader.

« Durant la période complexe que nous avons traversée, nous avons pu juger de l'engagement des personnels, des soignants jusqu'aux équipes de direction, qui ont tout mis en œuvre pour prendre en charge les patients » se félicite Pierre Allard, président du conseil de surveillance. « Notre région a heureusement été épargnée, mais l'hôpital était organisé pour répondre à la situation ».

De fait, établissement de seconde ligne, le centre hospitalier a dû élargir sa capacité d'accueil pour être en mesure de désengorger les hôpitaux de première ligne qui auraient été débordés. Cela n'a pas été nécessaire mais une équipe dédiée à la prise en charge des personnes suspectées d'être contaminées par le covid 19 était en place. 129 personnes ont été dépistées. Une unité spécialisée était opérationnelle pour isoler les cas

considérés comme positifs jusqu'à la confirmation de l'infection. 11 personnes déclarées malades ont été transférées au CHU (seules 4 d'entre elles résident à Saint-Junien). Les activités habituelles de l'hôpital ne se sont pas arrêtées pour autant même si elles ont été moindres. Les consultations, les blocs opératoires, les urgences ont continué d'accueillir

les patients qui en avaient vraiment besoin.

Depuis la mi-mai, les services retrouvent peu à peu une activité normale. « Nous restons cependant vigilants, explique David Jourdan. Il existe des inconnues sur l'impact du déconfinement, nous devons rester en capacité de revenir en situation de crise ». Dans chaque service, des lits

sont donc dédiés à d'éventuels nouveaux cas suspects et les personnels sont déployés en conséquence. Le centre de prélèvement pour le dépistage du coronavirus reste ouvert tous les jours de 9h00 à 11h00 pour traiter les personnes venues sur prescription médicale. Et toutes les mesures de sécurité telles que l'accueil filtrant, le port du masque obligatoire, la distanciation physique, le sens de circulation sont toujours actives. « Il faut rassurer les patients, nous les accueillons avec toute la protection sanitaire nécessaire. Ils doivent revenir à l'hôpital s'ils en ont besoin ».

Consultations

Les consultations externes ont repris un cours presque normal. Les mesures sanitaires en cours impliquent de limiter leur nombre et les usagers devront faire preuve de patience, mais l'ensemble des disciplines médicales accueille à nouveau les patients. Il suffit de prendre rendez-vous par téléphone au 05 55 43 50 00 (en ophtalmologie, pour les consultations non urgentes, il faut attendre fin juillet pour prendre rendez-vous).

Un plan de relance fortement attendu

Lors de la conférence de presse, Pierre Allard a mis l'accent sur la situation du centre hospitalier Roland-Mazoin. « L'hôpital est sur une bonne pente. La situation est bien moins tendue qu'il y a quelques mois, tant sur le plan financier que sur le niveau d'activité ».

Deux jours après l'annonce par le Ministre de la santé d'un plan pour l'hôpital public et une semaine avant le début du "Ségur de la santé" (*), le maire de Saint-Junien s'est déclaré prudent : « Le Président de la République et le Ministre de la santé

se sont rendus compte qu'il fallait faire quelque chose. Ils promettent l'arrêt des fermetures de lits, l'augmentation de salaires des personnels et des investissements. Je souhaite qu'il s'agisse là d'un véritable plan qui permette aux personnels de travailler dans les meilleures conditions, qui donne aux établissements tous les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Cela passe par l'abandon de la recherche permanente d'économies et par la suppression de la tarification à l'acte ».

*-"Ségur" du nom de l'avenue parisienne où se trouve le Ministère de la Santé.

Assistants maternels

Depuis le 14 mai, le Relais assistants maternels assure une permanence téléphonique et physique sur site les jeudis de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et les vendredis de 9h30 à 12h. (Prise de rendez-vous obligatoire pour les visites au RAM). Les autres jours, vous pouvez contacter le RAM par mail : ram@saint-junien.fr

Mission locale

Durant la période de confinement, l'antenne de Saint-Junien de la Mission locale rurale est restée en contact avec les jeunes par sms, téléphone, mail... L'antenne a rouvert son accueil au public le 25 mai, mais uniquement sur rendez-vous, à prendre au 05 55 02 05 71 ou sur mlr87stjunien@wanadoo.fr.

Pôle emploi

Depuis le 18 mai, les agences Pôle emploi de Nouvelle-Aquitaine accueillent, essentiellement sur rendez-vous, les demandeurs d'emploi et les entreprises. L'accueil sans rendez-vous reste limité aux situations d'urgence, en particulier celles liées à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Dans un premier temps, Pôle emploi va centrer ses activités sur celles qui nécessitent d'être réalisées physiquement en agence : accès sur rendez-vous aux bornes en libre-service ou au matériel des zones d'accueil (photocopieuse, scanner) par le demandeur d'emploi pour s'inscrire ou s'actualiser ; rendez-vous pour lequel un échange physique avec un conseiller est indispensable

Les demandeurs d'emploi et les entreprises doivent continuer à privilégier les services en ligne. Sur le site messervices.pole-emploi.fr, les demandeurs pourront notamment consulter les services conçus pour les aider dans leur recherche d'emploi, de formation.

CPAM

Les bureaux de la CPAM de Saint-Junien restaient fermés fin mai et aucune date de réouverture n'était connue à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, rappelons que depuis plusieurs mois, tous les courriers doivent être envoyés à la CPAM de Limoges, 22 Avenue Jean Gagnant - 87037 Limoges.

Aucun courrier déposé à Saint-Junien ne pourra être traité. Depuis le 18 mai, les assurés peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller si la situation l'exige au 3646 ou sur leur compte Ameli, fonctionnalité "mes rendez-vous". A partir du compte ameli.fr, on peut : suivre ses remboursements ; obtenir une attestation de droit, d'indemnités journalières ; poser une question (réponse en 48h via mail) ; déclarer une grossesse, un changement de RIB, d'adresse ; déclarer une carte vitale définitive ou perdue ; commander une carte vitale ou une carte européenne.



Lettre municipale éditée par la Mairie de Saint-Junien
Place Auguste-Roche
87200 Saint-Junien
Tél. 05 55 43 06 80
www.saint-junien.fr

Directeur de publication : Hervé Beaudet

Rédaction et photos : service communication
Impression : Rivet, Limoges
4700 exemplaires